

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, par la présente, l'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 18 septembre 2023 à 19 h, à la salle communautaire de la Municipalité de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉSIGNATION : Lot 3 902 126 – 697, Avenue de la Joie-de-Vivre.

NATURES ET EFFETS : Demande concernant la possibilité de :

- Permettre une superficie minimale exigée pour la construction d'un logement complémentaire de 4 010,1 m² plutôt que 6 000 m².

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme afin de rendre leur décision. De plus, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 18 septembre 2023. Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au www.chertsey.ca.

Donné à Chertsey, ce 29^e jour du mois d'août 2023.



Monique Picard
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chertsey

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 29^e jour du mois d'août, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29^e jour du mois d'août 2023.



Monique Picard
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chertsey
